

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE
N°1
DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

	Présent	Excusé	Absent	SUPPLEANT
PERSONNEL DE DIRECTION				
Principale – Mme HERAUD	X			
Principale Adjointe – Mme DEFONTAINE	X			
Gestionnaire – Mme QUILLET	X			
Directrice SEGPA – Mme LELONG	X			
CPE – Mme BRUNET		X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES				
Mme BARRÉ Caroline	X			
Mme CHARPENTIER Virginie	X			
Mme ROCHETEAU Stéphanie		X		
Mme DUVAL Gwénaëlle	X			
Mme BAUDET Amélie	X			
Mme BOISGIBAUT Virginie		X		
M. GRUCHET Rémi		X		
REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION				
Mme LEFEBVRE Gisela	X			
M. DUBRANA Davy	X			
M. GOURAUD Cyrille		X		M. LIARD
Mme CAILLAUD Christelle		X		M. POTIER
Mme ABLINE Isabelle		X		
Mme COUSIN Hélène	X			
Mme COULAIS Clara		X		
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATSS ET ATTEE				
Mme DOUTEAU Isabelle	X			
M. BOURDEAU Willy	X			
Mme MOREAU Lydia		X		
REPRESENTANTS DES ELEVES				
DUVAL Kylian	X			
LORIEU Arzu	X			
ALBASINY Alain Junior		X		
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE				
Mme LERSTEAU Patricia		X		
M. GAIGNEUX Yannick	X			
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Mme GABORIAU Alexandra		X		
M. GUIBERT Cyrille		X		
PERSONNALITE QUALIFIEE				
/				
AGENT COMPTABLE				
M. NGUYEN-QUAN Nicolas		X		

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Le quorum étant atteint, la Principale, ouvre la séance à 18 h 08. 17 membres participent à ce conseil d'administration.

Mme DEFONTAINE, Principale adjointe, assure le secrétariat de séance.

1 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du CA précédent.
2. Rapport annuel du fonctionnement pédagogique 2021-2022
3. Bilan de rentrée
4. Présentation PAFI et PID
5. Convention d'occupation des locaux
6. Convention Expo Quiz Egalité Filles Garçons
7. Convention Protection Civile pour le cross
8. Convention Communauté de Communes et Centre Aquatique ODYSS
9. Avenant au contrat SFERE Bureautique
10. Aliénations de biens
11. Répartition des crédits globalisés
12. Décisions budgétaires modificatives
13. Décision de l'ordonnateur
14. Taux de participation du service général de restauration et d'hébergement (exercice 2023)
15. Principe des voyages : échange avec l'Espagne
16. Voyages : participation financière des familles
17. Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2021-2022
18. Programmation des sorties scolaires pour 2022-2023
19. Hausse du coût de l'énergie
20. Questions diverses.

Trois questions diverses ont été déposées par les élus des personnels :

- 1) Devoirs faits : Quel est le volume horaire dédié aux heures de devoirs faits ? Comment est-il déterminé ? Comment obtenir un nombre suffisant, afin de pouvoir proposer devoirs faits à tous les élèves qui en font / feraient la demande ? Quel échelon de la hiérarchie peut bloquer ?
- 2) Heures de FLS : Comment le collège assure-t-il les heures de français auprès des élèves allophones ? Est-ce que toutes les heures prévues en juin ont été accordées ? Si non, qui est responsable de la non-attribution ?
- 3) Effectifs en 5^{ème} : Les collègues se trouvent en porte à faux, car dans certaines classes, pour pouvoir asseoir les élèves, et le cas échéant, une AESH, ils sont obligés d'obstruer la porte de secours. Quelle solution la direction peut-elle leur proposer ? La situation semble anormale au regard de notre établissement en CLA (Contrat Local d'Accompagnement).

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU C.A. PRÉCÉDENT

Mme HERAUD, sans remarques ou questions, demande l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2022.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Le conseil d'administration adopte le procès-verbal du conseil du 28 juin 2022

2 – RAPPORT ANNUEL DU FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE 2021-2022

Mme HERAUD précise que ce rapport annuel a été envoyé à tous les membres du Conseil d'Administration mercredi 28 septembre. Ce rapport est décliné selon la trame commune définie par l'Inspection Académique en quatre parties :

- Les données chiffrées du collège avec leur analyse
- Le Dispositif « devoirs faits »
- Le Groupe de Prévention contre le Décrochage Scolaire
- Les projets du Contrat Local d'Accompagnement

Madame HERAUD, précise pour conclure, qu'au cours de cette année les formations établies seront développées afin de répondre aux besoins des personnels. De plus, après l'évaluation du collège et l'enquête climat scolaire réalisées l'année dernière, il y aura réécriture du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.

Mme HERAUD soumet le rapport pédagogique à l'approbation du Conseil d'administration.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique pour l'année scolaire 2021-2022.

18 h 21 arrivée de Mme DOUTEAU, le quorum est porté à 18 membres.

3 - BILAN DE RENTRÉE

Mme HERAUD présente les données de la rentrée.

Effectifs au 28 septembre 2022 pour information :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	TOTAL
Générale	116	113	133	100	462
SEGPA *	15	16	17	15	63
ULIS **	3	3	5	0	11
Nombre de divisions	6	5	6	5	22
TOTAL	134	132	155	115	536

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

* SEGPA = Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
 ** ULIS = Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
 Sur les 536 élèves, 511 sont demi-pensionnaires et 25 sont externes.

Répartition des élèves par niveau, langues vivantes et option :

Option/LV2 Niveaux	Latin	Espagnol	Allemand
6 ^{ème}	X	X	13
5 ^{ème}	16	100	16
4 ^{ème}	9	116	18
3 ^{ème}	10	80	18
TOTAUX	35	296	65

En 3^{ème}, deux élèves ukrainiens ne suivent pas de langue vivante 2.
 En 4^{ème}, quatre élèves d'ULIS ne suivent pas de langue vivante 2.

Nouveaux personnels arrivés à la rentrée 2022

- Direction : Aucun changement, c'est à noter, c'est la première fois en 6 ans
- Secrétariat d'intendance : Mme RAMBARANE-BARAT Marine
- CPE : Mme BLEURVACQ Axelle
- Enseignants : M. AUPETIT Théo (Mathématiques) / M. BERNIER Mathieu (Physique Chimie) / Mme BODIN Vanessa (Espagnol) / M. FOUILLET Alain (EPS) / Mme GAZEUSE Malika (Français) / Mme HARDY-HOUSSET Carine (SVT) / Mme MARCON Stéphanie (Technologie) / Mme MOREAU Nolwenn (Français) / Mme PEAULT Alexandra (Arts Plastiques)
- Service santé / social :
 - Assistante sociale : Mme COUSIN Aurélie
 - Psychologue EN : Mme THIRAULT Julie
- AESH : Mme LEDUC Brigitte

Question de Mme LEFEBVRE : Comment est défini le nombre des AESH ?

Réponse de Mme HERAUD : En fonction du nombre d'élèves ayant une notification, en fonction de la quotité horaire, si c'est une AESH individuelle ou une AESH mutualisée... Ce sont les copilotes du PIAL qui participent à des commissions de recrutement des AESH, puis il y a une validation par le service ASH de l'Inspection Académique. Les AESH sont ensuite affectées auprès des élèves. L'Inspection décentralise certains recrutements. Pour information, il est aussi demandé, devant la recrudescence des notifications, de couvrir à hauteur de 85 % les besoins.

Question de Mme BAUDET : Qu'est-ce que le PIAL ? Pourquoi vous, Mme HERAUD devez gérer ?

Réponse de Mme HERAUD : Le PIAL est le pôle inclusif d'accompagnement localisé qui regroupe pour nous les écoles primaires et maternelles du secteur, le collège et nouveauté cette année le lycée Clémenceau. Je suis pilote du PIAL avec Marie BOUDEAU, IEN de la circonscription. Nous avons réalisé trois entretiens de recrutement : deux AESH prendront leur poste le 10 octobre. Une sera affectée pour remplacer une autre AESH qui part en formation dans le cadre d'une disponibilité.

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Résultats aux examens session 2022 (taux de réussite)

	Taux collège	Précisions
CFG	100%	9 élèves de 3 ^{ème} générale sur 11 inscrits + 5 élèves du dispositif ULIS
DNB Série Pro	85,7%	12 élèves de SEGPA sur 14 inscrits dont 4 avec mention Assez Bien
DNB Série Générale	80,4%	74 élèves reçus sur 92 dont 50 mentions (soit 67,6 % des candidats reçus) : 18 mentions Très bien, 11 mentions Bien et 21 mentions Assez Bien.

4 – PRÉSENTATION DES DOCUMENTS POUR PARCOURS DEROGATOIRES : P.A.F.I. ET P.I.D.

Mme DEFONTAINE présente l'objectif de ces deux parcours pour les élèves du collège.

Pour les élèves au parcours scolaire complexe, des aménagements peuvent être proposés en fonction des profils :

- Pour les élèves de moins de 15 ans : le parcours individualisé dérogatoire pour des jeunes éprouvant d'importantes difficultés scolaires et qui ont une appétence pour aller en entreprise et découvrir des métiers au travers de stages (à raison d'une journée par semaine par exemple).
- Le parcours aménagé de la formation initiale (PAFI) pour les jeunes en risque ou en situation de décrochage (âgé de 15 ans minimum). Ces jeunes peuvent être remobilisés ou remotivés par « une parenthèse » hors de l'univers scolaire. Leur situation fait l'objet d'une analyse dans le cadre du GPDS. Le jeune conserve le statut scolaire. La durée du parcours varie de quelques semaines à un an maximum

L'utilisation de ces parcours est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

Le conseil d'administration approuve l'utilisation de ces parcours.

5 – CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

La Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration que le collège met à disposition un logement à titre précaire, qui est occupé par un Assistant d'Éducation, Pierre LARIVET (loyer mensuel : 465,83 €).

Question de Mme LEFEBVRE : Quelle est la surface de ce logement ?

Réponse de Mme HERAUD : il s'agit d'un T4 de 84 m².

La convention d'occupation des locaux est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Pour cette année scolaire, deux professeurs (M. AUPETIT et Mme PEULT) occupent également un logement facturé à la nuitée, au tarif de 20 € (tarif fixé par le CD).

La convention d'occupation des locaux est approuvée à l'unanimité.

6 – CONVENTION « EXPO QUIZZ – ÉGALITÉ FILLES GARÇONS, PARLONS-EN ! »

Dans le cadre du CESCE (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté et l'Environnement), la thématique de l'égalité filles-garçons sera abordée cette année et encadrée par la correspondante égalité filles garçons de l'établissement, Mme PEULT. Le collège disposera de l'exposition du 27 au 31 mars 2023.

La convention « Expo Quizz – Égalité Filles-garçons, parlons-en » est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

La convention « Expo quizz égalité filles-garçons, parlons-en ! » est approuvée à l'unanimité.

7 – CONVENTION PROTECTION CIVILE POUR LE CROSS DU 21 OCTOBRE

Comme chaque année, le collège fait appel à la protection civile pour assurer la prise en charge des élèves qui en éprouveraient le besoin à l'occasion du cross, prévu cette année le vendredi 21 octobre 2022. La Protection Civile met à disposition 4 secouristes pour toute la journée, pour un coût de 390,78 €.

La convention avec la Protection Civile est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

La convention avec la Protection Civile pour le cross du 21 octobre est approuvée à l'unanimité.

8 – CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS

La convention a pour objet de définir les dispositions relatives à l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire dans le centre aquatique L'ODYSS au bénéfice des élèves du Collège René Couzinet, pour une durée d'un an, du 19 septembre 2022 au 30 juin 2023. Il s'agit d'une convention tripartite :

- Signataire 1 : M. HANICQUE, le Directeur du centre aquatique
- Signataire 2 : Mme MOINET, la Présidente de la communauté de communes
- Signataire 3 : Mme HERAUD, la Principale du collège.

Pour information les coûts sont les suivants :

- 92 euros / classe/ créneau (tous les élèves du collège ont natation durant l'année)
- 28 euros/ ligne de nage horaire pour la section sportive scolaire natation

Sur les 92 euros, la communauté de communes prend en charge une grosse partie puisque le restant à charge est de 15,14 € TTC par ligne de nage horaire. Cette somme est finalement payée par le Conseil Départemental.

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

La convention d'utilisation du centre aquatique L'Odys est approuvée à l'unanimité.

9 – AVENANT AU CONTRAT SFERE BUREAUTIQUE

La Gestionnaire au vu de la facture reçue fin août (+ 100 000 copies noir et blanc et + 34 000 copies couleurs) a demandé à rencontrer le commercial de SFERE Bureautique pour étudier d'autres possibilités. Il est demandé aux personnels d'être vigilants quant à l'utilisation des copies.

Le collège compte deux photocopieurs : un en salle des personnels et un du côté de l'administration. Or, ce nombre s'avère insuffisant au vu du nombre d'utilisateurs. Un troisième photocopieur sera installé dans la salle de reprographie des personnels, pour un coût de 315 € HT par trimestre. A l'avenir, on souhaiterait installer un système où chaque utilisateur saisirait un code au copieur pour lancer ses impressions, ce qui éviterait parfois des tirages envoyés par erreur.

L'avenant au contrat SFERE Bureautique est soumis au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

L'avenant au contrat SFERE Bureautique est adopté à l'unanimité.

10 – ALIÉNATION DE BIENS

Le Tour à bois à l'atelier Habitat de la section SEGPA est considéré comme « machine dangereuse » donc il n'est plus possible de l'utiliser avec les élèves. Mme LELONG précise que depuis la réforme du collège, les élèves n'ont plus le droit d'utiliser des outils comme celui-ci.

Il est proposé de procéder à une désaffectation de ce matériel (faire cesser l'utilisation du bien) et une aliénation (faire sortir un bien du patrimoine) au profit de M. Yves LANDREAU (don au profit du FSE et de l'AS).

L'aliénation de biens est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

L'aliénation de biens est adoptée à l'unanimité.

11 – RÉPARTITION DES CRÉDITS GLOBALISÉS

Mme QUILLET, gestionnaire, précise qu'auparavant les crédits étaient alloués par le Ministère de l'Education Nationale, en étant fléchés sur chaque domaine. A présent, ils sont globalisés et doivent être répartis. Les 1 933 € sont à répartir entre droit de reprographie et manuels scolaires :

- 800 € pour la reprographie
- 1 133 € pour les manuels scolaires

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

- La répartition des crédits globalisés est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

La répartition des crédits globalisés est adoptée à l'unanimité.

11 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

La Gestionnaire présente la décision budgétaire modificative n° 9 pour effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement pour un montant de 36 252,24 €, pour les acquisitions suivantes :

- Prélèvement pour la formation AROÉVEN « Médiation par les Pairs » : 1 041 € (cette ligne doit être votée même si la formation soumise lors d'une réunion prochaine – le 11 octobre – ne sera pas retenue)
- Prélèvement pour acquisition matériel de cuisine suite mutualisation : 6 400 € (somme qui sera remboursée par le Département)
- Prélèvement pour la location des installations sportives 2021/2022 : 17 034,78 € (somme qui sera remboursée par le Département)
- Prélèvement pour le matériel pour le CDI : 600 €
- Prélèvement pour l'installation d'un nouveau copieur : 1 500 €
- Régularisation du voyage à NANTES : 591,50 €
- Régularisation pour l'achat de l'armoire forte : 84,96 €
- Prélèvement pour ajustement ligne « produits d'entretien » : 4 000 €
- Prélèvement pour ajustement ligne « maintenance » : 3 000 €
- Prélèvement pour ajustement ligne « entretien cuisine » : 2 000 €

Question de Mme LEFEBVRE : Combien reste-t-il sur les fonds de roulement ?

Réponse de Mme QUILLET : il restera après ce prélèvement 27 jours de fonds de roulement, ce qui correspond aux nouvelles préconisations du Conseil Départemental, qui demande que les collèges ne dépassent pas les 30 jours.

Cette décision budgétaire modificative est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

Le Conseil autorise le prélèvement de 36 252,24 € sur le fonds de roulement.

12 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE POUR UN VIREMENT ENTRE SERVICES

La gestionnaire explique que tout bien dont la valeur est supérieure à 800 € doit être immobilisé et inscrit au service OPC (Opération en Capital).

Or, elle s'est trompée la dernière fois lors de l'imputation pour les bancs et tables en béton qu'elle avait affectée au service ALO (Administration et Logistique), d'où cette DBM pour rectifier l'erreur.

Cette décision budgétaire modificative est soumise au vote.

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

La modification de ligne est validée par le Conseil d'Administration.

13- DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

La gestionnaire informe les membres du Conseil d'Administration du transfert de fonds pour les denrées alimentaires locales et bio pour 900 repas du fait de la mutualisation avec le collège Gaston CHAISSAC de POUZAUGES. En effet, c'est bien le collège René COUZINET qui achète toutes les denrées pour ces 900 repas, le collège Gaston CHAISSAC régularisera par la suite en fonction du nombre de repas préparé pour son établissement.

14- TAUX DE PARTICIPATION DU SERVICE GENERAL DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT (EXERCICE 2023)

Le service de restauration ne dispose pas de compteurs propres (pour l'eau, l'électricité et le gaz).

La Gestionnaire annonce la participation du service de restauration et d'hébergement aux frais généraux de l'établissement à hauteur de 18 % pour les commensaux et à 18 % pour les élèves, comme l'année dernière.

A terme, avec Op@le, une clé de répartition sera nécessaire, car il n'y aura plus de versement entre services.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

Le conseil d'administration adopte le taux de participation du service de restauration et d'hébergement au service général : demi-pension élève : 18 % / commensaux : 18 %.

15 – PRINCIPE DE L'ÉCHANGE AVEC L'ESPAGNE

Mme HERAUD expose que Mme BODIN, professeur d'espagnol, propose un échange scolaire avec Catarroja (Valencia) pour 50 élèves de 3^{ème} du 16 mars (22 h) au 24 mars (22 h). Le programme est en cours d'élaboration.

Question de Mme BAUDET : Quel est le principe de ce voyage ?

Réponse de Mme HERAUD : il s'agit d'un échange donc une semaine en Espagne pour nos élèves français et une semaine en France avec les élèves espagnols dans les familles.

Mme HERAUD soumet au vote le principe de l'échange en Espagne en mars 2023.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

Le principe de l'échange en Espagne est validé par les membres du CA.

6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

16- VOYAGES – PARTICIPATIONS FINANCIERES DES FAMILLES

Mme HERAUD précise pour que chaque échange et voyage le montant maximum demandé aux familles doit être voté.

Echange avec Ebermannstadt = 300 € maximum par famille

Mme LEFEBVRE précise les conditions de l'échange et le partenariat avec le collège Saint Joseph pour emmener 15 élèves.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

Echange avec Catarroja = 200 € maximum par famille

Question de Mme BAUDET : comment expliquer la différence de tarif en ces deux échanges (Allemagne et Espagne) ?

Réponse de Mme QUILLET : Pour l'échange avec Ebermannstadt les 15 élèves partiront en train, car les coûts économique et écologique s'avèrent moins élevés. Tandis que pour l'échange avec l'Espagne, les 50 élèves partent en car. La répartition du coût de transport supporté par les familles est donc différente. De plus, seules deux sorties en Espagne seront payantes.

Précisions de Mme LEFEBVRE : Les actions prévues en Allemagne seront supportées par l'établissement d'Ebermannstadt ; tandis que celles prévues en France seront à charge du collège mais que le comité de jumelage de Chantonnay en supportera une partie.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

Séjour en Irlande = 600 € maximum par famille

Question de Mme BARRÉ : Comment expliquer ce tarif prohibitif ?

Réponse de Mme HERAUD : Il ne s'agit plus d'un échange mais d'un voyage qui compte les frais de nuitées, les repas, le transport et les sorties. Plusieurs devis ont été réalisés et pour un confort plus important des participants et un séjour sur place plus long, l'avion a été retenu pour 50 euros de plus.

Mme LEFEBVRE demande une suspension de séance à 19 h48. Retour des participants à 19 h56.

Mme BARRÉ propose alors qu'un autre voyage soit étudié afin de baisser le coût. Mme DOUTEAU propose également que l'ensemble des voyages soit présenté en fin d'année scolaire précédente aux familles afin qu'à la rentrée les familles puissent choisir et avoir un échéancier plus long.

Mme HERAUD suggère que le vote pour le prix du voyage peut être réalisé à bulletin secret. Mme LEFEBVRE le demande. Le vote pour ce montant maximum de voyage en Irlande de 600 € s'effectue donc à bulletin secret.

Votants	Pour	Contre	Abstention
18	2	6	10

Le Conseil d'Administration rejette donc le montant de 600 € demandé aux familles pour le voyage en Irlande.

17 – BILAN D'UTILISATION DES FONDS SOCIAUX 2021-2022

Une somme de 8 399,31 € a été attribuée à 63 familles (81 aides) principalement pour la restauration scolaire, mais aussi pour le règlement des transports scolaires et de fournitures.

Par rapport à l'année 2020-2021, l'utilisation du fonds social a augmenté de 51,83 %. Cette hausse est notamment permise par l'octroi d'une enveloppe supplémentaire suite au Contrat Local 'Accompagnement (CLA).

RAPPEL DES DONNEES 2020-2021 : Une somme de 4 353,56 € avait été attribuée à 23 familles. Cela représentait au total 47 aides.

18 – TABLEAU DES SORTIES SCOLAIRES

La Gestionnaire présente la sortie organisée pour une cohésion des élèves de la SEGPA au Lac de la Tricherie à MESNARD LA BAROTIERE, pour un coût de 1 337 € (63 élèves et 6 accompagnateurs).

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
18	18	0	0

Le conseil d'administration valide la sortie du 7 octobre pour la journée de cohésion des élèves de SEGPA.

20 h 11 : départ de Mme BAUDET

19 – INFORMATIONS DIVERSES SUR LE COÛT DE L'ÉNERGIE

Le prix des énergies augmente ; il faudra s'attendre à doubler la facture. Le département de Vendée met en place des aides (complément de dotation) mais cela ne suffira pas. Il faut donc réfléchir à des économies et donc des gestes à l'échelle individuelle et collective. La température de chauffe du collège sera probablement ramenée à 18 °C.

Le concours Cube S, proposé par M. LABIGNE est un challenge sur 5 ans pour permettre à tous d'acquérir de nouvelles habitudes en termes d'économie d'énergie. La première année, grâce à une mallette fournie, des mesures seront réalisées au sein de l'établissement. Les autres années seront mises à profit pour lancer des solutions locales. Un travail avec les éco-délégués serait également à envisager. L'inscription de 1 000 euros est prise en charge par le Conseil Départemental.

Mme LEFEBVRE fait remarquer que dans sa salle un certain nombre de fenêtres sont toujours cassées et que la déperdition de chaleur peut être conséquente. Mme QUILLET lui indique que c'est le Conseil Départemental qui gère cela et que le devis pour ces travaux est à la validation.

20 h 26 : Départ de Mme QUILLET, gestionnaire

20 - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Devoirs faits : Quel est le volume horaire dédié aux heures de devoirs faits ? Comment est-il déterminé ? Comment obtenir un nombre suffisant, afin de pouvoir proposer devoirs faits à tous les élèves qui en font / feraient la demande ? Quel échelon de la hiérarchie peut bloquer ?

Réponse apportée par la direction :

Le volume dédié aux heures devoirs faits est de :

- 150 HSE jusqu'en décembre (correspondant la moitié des HSE déléguées au titre de l'année scolaire 2021/2022)
- Les HSE de janvier à juin seront données en fonction de l'effectif global de l'établissement et de l'enquête qui sera complétée par la direction en décembre (vu que l'effectif est le même que l'an passé il est possible que nous obtenions de nouveau 300 HSE pour une année civile).

Ces heures sont fixées par le Rectorat. Les règles de calcul définies par le Rectorat (effectifs / HSE de l'enveloppe devoirs faits utilisées ou non) sont appliquées par la DSDEN pour répartition sur le département.

Le CLA apporte au collège des HSE, IMP et fonds sociaux supplémentaires dont ne bénéficient pas les autres établissements hors CLA.

- 2) Heures de FLS : Comment le collège assure-t-il les heures de français auprès des élèves allophones ? est-ce que toutes les heures prévues en juin ont été accordées ? Si non, qui est responsable de la non-attribution ?

Réponse apportée par la direction :

Mme DEFONTAINE a contacté le service de la DSDEN, en la personne de M. PAGOT. Après des démarches, si Mme La Directrice Académique accepte, 4 heures de FLS (Français Langue Seconde) seront allouées pour le groupes des élèves allophones nouvellement arrivés ; 3 heures (français renforcé) pour un autres groupes d'allophone. Pour obtenir ces heures, un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) doit être contractualisé pour chaque élève pour lequel le bilan sera effectué en décembre afin d'obtenir une nouvelle enveloppe.

Les 4 heures de FLS sont assurées par Mmes MARCEAU et NOBLE.

Les 3 heures de français renforcé le seront par Mme BUCHER et M. LIARD.

La discussion de juin relative à l'octroi de 6 heures de FLS assurée uniquement par Mme MARCEAU était :

- dans le but de permettre à l'équipe d'anglais de rester uniquement au collège et de ne pas assurer 6 heures dans un autre établissement.
 - antérieure à l'ouverture de 6^{ème} classe de 6^{ème} ce qui a mis fin à la négociation.
- 3) Effectifs en 5^{ème} : Les collègues se trouvent en porte à faux, car dans certaines classes, pour pouvoir asseoir les élèves, et le cas échéant une AESH, ils sont obligés d'obstruer la porte de secours. Quelle solution la direction peut-elle leur proposer ? La situation semble anormale au regard de notre établissement en CLA (Contrat Local d'Accompagnement).



6 rue de la Plaine – BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Réponse apportée par la direction :

Les effectifs des classes de 5^{ème} ET de 4^{ème} sont pratiquement au plafond soit presque 30 élèves par classe. Nous avons conscience que la présence nécessaire des AESH auprès de certains élèves augmente la capacité de sièges dans les classes. Sur ce principe, nous ne pouvons agir. Le CLA ne limite pas le nombre d'élèves par classe. La seule réponse que nous pouvons donner est de changer de salle lorsque cela est nécessaire en utilisant une salle de sciences ou une autre grande salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 42.

La secrétaire de séance,

Valérie DEFONTAINE



La Présidente,

Tania HERAUD

